

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation synthétique des comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs soumis au conseil municipal du 21 mars 2017 retracent l'exécution du budget principal de la Commune et du budget annexe d'assainissement au cours de l'exercice 2016. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal.



Budget Principal

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, TAP...), s'élève à 194 596,98 € soit 31,58% des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 332 591,81 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 53,98 % des dépenses de fonctionnement (332 591,81 / 616 135,14 * 100)

| Titulaires | 2015 | 2016 |
|-------------------------|---|---|
| Catégorie B | 1 rédacteur TC | 1 rédacteur TC |
| Catégorie C | 2 adjoints administratifs TNC | 2 adjoints administratifs TNC |
| Catégorie C | 1 adjoint d'animation TNC | 1 adjoint d'animation TNC |
| Catégorie C | 2 adjoints techniques TC | 2 adjoints techniques TC |
| Catégorie C | 2 adjoints techniques TNC | 2 adjoints techniques TC |
| Catégorie C | 1 adjoint technique 1 ^è cl TNC | 1 adjoint technique 1 ^è cl TNC |
| Catégorie C | 1 ATSEM 1 ^è cl TNC | 1 ATSEM 1 ^è cl TNC |
| Non Titulaires | 2015 | 2016 |
| Contrats aidés CUI CAE | 4 | 3 |
| Contrats Emplois Avenir | 3 | 4 |

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 68 094,24 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement et du CCAS. Il représente 11,05% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 10 929,71 € (y compris la participation à l'EPF-SMAF). Les intérêts de la dette représentent 1,77% des dépenses de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 213 223,31 € soit 796 636,80 € de recettes réelles et 416 586,51 € d'excédent 2015 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2016

| | |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | 796 636,80 € |
| Dépenses de fonctionnement | 616 135,14 € |
| Résultat brut de fonctionnement 2016 | 180 501,66 € |
| Excédent reporté 2015 | 416 586,51 € |
| Excédent global de fonctionnement 2016 | 597 088,17 € |

xxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 249 377,19 € (225 610,70 € de dépenses d'équipement et 23 766,49 de dépenses financières). Il n'y a pas de déficit d'investissement 2015 reporté.

Les dépenses d'équipement représentent 90,47% des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2016 avec le concours de subvention sont les suivants :

- Achat de mobilier pour la bibliothèque municipale (bâtiment de la Forge)
- Réfection des allées du cimetière du bas et des murs du cimetière du haut
- Travaux de voirie Communale (les Combes, rue des Oiseaux, Murat, le Theil, les Bravards, la Fouille)
- Réfection des peintures dans les couloirs des locaux et des logements de la caserne de gendarmerie
- Salle de la Briqueterie : achat de vaisselle et réfection du toit
- Acquisition d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie
- Acquisition de divers matériels pour l'équipement des ateliers municipaux
- Acquisition de matelas pour l'École Primaire

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 123 000,00 € sont reportés au budget primitif 2017, à savoir : 5 000,00 € pour le matériel, 66 000,00 € pour la réalisation de l'éclairage public (les travaux n'ayant pas encore été soldés), 10 000,00 € pour

l'acquisition d'une réserve d'eau pour le village du Vignal, 11 000,00 € pour des travaux de voirie communale (Ischamp), 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie et 26 000,00 € pour les honoraires des architectes et cabinets de contrôle devant intervenir pour la réalisation du projet de création d'un préau et d'un local de stockage à l'École primaire.

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 177 150,24 €, à savoir 21 476,08 € d'excédent 2015 reporté, 155 674,16 € de recettes réelles constituées pour 2 400,00 € de recettes d'équipement (subvention concernant l'acquisition du mobilier de la bibliothèque), 143 351,76 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement compte 1068) et 9 922,40 € d'opérations d'ordre (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 21 383,00 € sont reportés au budget primitif 2017 : il s'agit d'une subvention correspondant à la réalisation des travaux de réfection des cimetières.

En 2016, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2016

| | |
|--|----------------------|
| Recettes d'investissement | 155 674,16 € |
| Dépenses d'investissement | 249 377,19 € |
| Résultat brut d'investissement 2016 | - 93 703,03 € |
| Excédent reporté 2016 | + 21 476,08 € |
| Résultat global d'investissement 2016 | - 72 226,95 € |

Au résultat global 2016, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2017) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Résultat global d'investissement | - 72 226,95 € |
| Restes à réaliser dépenses | - 123 000,00 € |
| Restes à réaliser recettes | + 21 383,00 € |
| Résultat final 2016 | - 173 483,95 € |

xxxxxxxx

7. Affectation des résultats 2016

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 173 483,95 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

173 483,95 € sont « ponctionnés » sur les 597 088,17 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 423 244,22 € restant sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2017.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2016 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxe d'habitation : 13,27 %
- Taxes foncières bâties : 23,99 %
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %

Le montant de la capacité d'autofinancement brute (CAF) est l'excédent dégagé de la recette de fonctionnement c'est-à-dire le résultat des recettes de fonctionnement moins les dépenses de fonctionnement. Donc pour 2016, la CAF brute est de 796 636,80 € - 606 212,74 € = 190 424,06 €.

Pour trouver la CAF nette, il faut retrancher de la CAF brute le montant du remboursement du capital des emprunts : soit 190 424,06 € - 23 766,49 € (remboursement 2016) = 166 657,57 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 318 146,76 + 2 469,59 € (EPF SMAF) = 320 616,35 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants, soit 320 616,35 / 571 = 561,50 € par habitant.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Budget annexe d'Assainissement

1. La section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 32 440,69 € :

- 29 238,14 € (12 539,87 € de dépenses réelles : charges à caractère général et charges financières et 16 698,27 € d'opération d'ordre : amortissement des réseaux)
- 3 202,55 € de charges rattachées (ICNE)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 32 457,05 € :

- 27 932,09 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 4 524,96 € d'opération d'ordre

2. Le résultat d'exploitation 2016

| | |
|---|--------------------|
| Recettes de fonctionnement | 32 457,05 € |
| Dépenses de fonctionnement | 32 440,69 € |
| Résultat brut de fonctionnement 2016 | 16,36€ |
| Excédent reporté 2015 | 10 472,66 € |
| Excédent global de fonctionnement 2016 | 10 489,02 € |

xxxxxxxx

3. La section d'investissement

- Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 8 725,74 € à savoir : 4 200,78 € (remboursement d'emprunts) et 4 524,96 € (amortissements).
Il n'y a pas de déficit d'investissement 2015 à reporter. Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 3 500,00 € sont reportés au budget primitif 2017 pour l'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre de la mise en place des projets à venir.
- Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 16 698,27 € correspondant aux amortissements (opération d'ordre).
Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2017.

En 2016, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

4. Le résultat d'investissement 2016

| | |
|--|----------------------|
| Recettes d'investissement | 16 698,27 € |
| Dépenses d'investissement | 8 725,74 € |
| Résultat brut d'investissement 2016 | + 7 972,53 € |
| Excédent reporté 2016 | + 91 858,17 € |
| Résultat global d'investissement 2016 | + 99 830,70 € |

Au résultat global 2016, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2017) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Résultat global d'investissement | + 99 830,70 € |
| Restes à réaliser dépenses | - 3 500,00 € |
| Restes à réaliser recettes | + 0,00 € |
| Résultat final 2016 | + 96 330,70 € |

xxxxxxxx

5. Affectation des résultats 2016

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Comme il n'y a pas de besoin en section d'investissement, le résultat positif de la section de fonctionnement de 10 489,02 € est reporté dans son intégralité au compte 002 du budget.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts : budgets consolidés 2016

(Principal et Annexe)

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 320 616,35 € (Commune) + 97 664,84 (assainissement) = 418 281,19 €

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit $418\,281,19 / 571 = 732,54$ € par habitant.

Le Maire - Nathalie SESSA